



Mon temps libre

J'ai le droit de choisir mes activités :

- Les professionnels doivent m'aider à trouver des activités qui me plaisent.
- Je peux choisir de faire des activités là où je vis ou à l'extérieur, avec des associations, des bénévoles.

J'ai le droit de choisir mes vacances :

- Je peux choisir l'endroit où je veux aller en vacances.
- Je peux choisir avec qui je veux partir en vacances.
- Si je pars avec un organisme de vacances adaptées, mon autonomie doit être respectée.
- J'ai le droit de ne pas partir en vacances.

J'ai le droit de choisir ce que je veux faire de mon temps libre :

- J'ai le droit d'aller en ville ou d'aller me promener.
- J'ai le droit de ne pas faire d'activités.
- J'ai le droit de me reposer.

Les professionnels m'aident à trouver des sorties :

Par exemple aller à un concert ou à des animations.

Je peux aussi contacter le service ATLAS.

Le service ATLAS m'aide à organiser des sorties ou des activités.

J'ai le droit d'aller à l'espace temps libre quand je veux.